

tion que notre devoir envers le peu le est de continuer cette discussion jusqu'à ce que le gouvernement comprenne qu'une majorité du peuple de ce pays regarde cette mesure comme inutile et tyrannique.

Le dernier orateur nous a donné une des raisons pour lesquelles il n'est pas nécessaire d'appliquer le bâillon que l'on a essayé d'appliquer dans d'autres pays. Dans ce pays, la politique d'arbitrage pour régler les différends est décidément populaire. Nous savons que si la présente discussion se continuait au point d'arrêter la législation dans cette Chambre de manière qu'il fût impossible au gouvernement ou à l'opposition de céder, nous pourrions soumettre la question à un arbitrage, et le peuple de ce pays serait l'arbitre naturel auquel nous pourrions en appeler. Si nous ne pouvons réussir d'aucune autre manière, adoptons ce moyen, et appelons-en au peuple, qui décidera pour nous.

Le cadre de discussion, au lieu de se trouver rétréci par les remarques du très honorable monsieur, a été considérablement agrandi ; elle a pris plus d'ampleur depuis que le très honorable monsieur a porté la parole à la Chambre. Il a, de fait, rouvert la question. Il m'a presque semblé, d'après ses remarques, qu'il désirait que la discussion continuât et qu'elle prît un caractère plus ample.

Il y a une autre remarque du très honorable monsieur contre laquelle je désire protester de toutes mes forces, c'est celle d'après laquelle la discussion du côté de la gauche serait le résultat d'une obstruction organisée. Je suppose que j'en connais aussi long sur ce point que les honorables messieurs de la droite, et je les défie de reporter leurs regards sur ce débat depuis son commencement, et de dire que nous ayons essayé le moins du monde, pendant les douze premières heures de n'importe qu'elle séance, de traîner la discussion en longueur d'une manière inconvenante, ou d'y introduire des questions étrangères. Après la fatigue que nous avait causée un débat légitime, et après que cette fatigue nous eût mis dans l'impossibilité de continuer, le seul moyen constitutionnel que nous eussions à notre disposition était de prolonger la discussion jusqu'à ce que nous pussions obtenir l'ajournement de la Chambre, afin de nous reposer et de reprendre une discussion légitime ; et je répète que l'on ne peut en aucune manière appeler cela le résultat d'une obstruction organisée. Nous avons réussi jusqu'à présent dans nos desseins, et nous avons réussi à obtenir de temps à autre un ajournement de la Chambre, ajournement qui, ne l'oublions pas, nous avait été refusé en premier lieu. Nous avons entendu l'ordre des honorables messieurs de la droite, d'après lequel la Chambre ne devait pas être ajournée tant que l'on n'aurait pas eu tel et tel vote, d'après lequel nous devions siéger de jour en jour jusqu'à ce que cette mesure fût adoptée. Ces menaces ont été lancées dans cette Chambre, après le dernier caucus du parti ministériel. Mais nous ne serions pas les hommes que nos commentants ont cru que nous étions lorsqu'ils nous ont envoyés en parlement, si nous cédions à ces menaces, en laissant passer une demi-douzaine des principaux articles de ce bill à une seule séance de la Chambre.

L'honorable député de Westmoreland (M. Wood), dans son discours bref et moelleux d'il y a quelques jours, a repassé avec beaucoup de précision les arguments qui ont été présentés en faveur de ce bill. Il a paru croire que les arguments qu'il avait recapitulés en cette occasion suffisaient pour convaincre tous les membres de cette Chambre que la longueur de cette discussion avait été inutile. Il a néanmoins dit, au commencement de son discours :

Avant que le débat finisse, je désire protester contre la manière dont cette discussion a été faite, contre la longueur du temps qu'elle a occupé et contre les fortes dépenses qu'elle va entraîner pour le peuple.

Je désire, de concert avec l'honorable monsieur, protester contre la manière dont cette discussion a été faite. La discussion publique est de très peu d'utilité lorsque, comme dans le débat actuel, elle est faite par un seul parti. Nous n'avons rencontré aucune opposition ; et les arguments que

M. PLATT

nous avons fait valoir sont restés sans réponse. Sept ou huit membres de la gauche ont parlé consécutivement, et l'on n'a pas essayé de leur répondre. Cela affaiblit la discussion, et nous prive, dans une grande mesure, des avantages que l'on retire ordinairement de la discussion.

Je blâme également, avec l'honorable monsieur, les dépenses que cette mesure occasionne au pays. Il semble désirer diminuer les dépenses en diminuant la longueur de cette discussion, tandis que nous, représentants de la gauche, nous désirons diminuer les dépenses en empêchant l'imposition au pays d'une mesure qui coûtera au peuple une somme énorme. On a démontré que si cette mesure est adoptée, son application pendant une seule année coûtera plus cher que toute la présente session du parlement. On doit songer que si ce bill est adopté, ces dépenses continueront d'année en année, et si, pendant une seule session du parlement, nous pouvons en empêcher l'adoption, nous aurons épargné au pays une somme considérable. L'honorable monsieur a ajouté :

Je crois, M. le Président, que cette discussion a été inutile, faite sans nécessité et d'une manière impolitique.

Je ne puis convenir que la discussion ait été inutile. A-t-elle été inutile parce que les honorables messieurs qui appuient ce bill n'ont pas d'autre devoir à remplir que celui d'enregistrer les désirs et les décrets du gouvernement ? Est-ce parce qu'Ephraïm est uni à ses idoles, et que nous ferions aussi bien de le laisser en paix ? Si c'était là l'opinion de l'honorable monsieur, lorsqu'il s'est servi de cette expression il a raison, pour ce qui le regarde, de dire que cette discussion a été inutile.

Il a dit, en outre, que cette discussion n'était pas nécessaire. Les explications qui ont été faites ont prouvé qu'elle n'avait pas eu lieu sans nécessité. Elle était au contraire, nécessaire afin de bien comprendre ce bill.

On dit que cette discussion est impolitique. Elle ne l'est qu'autant qu'elle est limitée à la gauche.

A l'objection que cette mesure est amenée devant le pays à une époque où le peuple ne la demandait ni ne l'attendait, et à une période déraisonnable de la session, l'honorable monsieur répond qu'elle a été présentée à trois reprises, qu'on a eu amplement le temps d'en discuter les principes, et qu'un grand nombre de représentants sont venus à cette session avec une opinion en grande partie formée sur cette question. Ces honorables messieurs qui sont venus dans ces dispositions sont venus pour enregistrer les opinions du gouvernement. Les opinions du premier ministre même n'étaient pas complètement mûres à l'ouverture de la session. Il y a trois ou quatre mois l'honorable monsieur n'avait pas la même opinion qu'il a aujourd'hui de la manière dont la Chambre envisagerait la question du suffrage des femmes ; car autrement il ne l'aurait pas inséré dans son bill.

L'honorable monsieur dit :

J'appuie cette mesure parce que le parlement a le droit de dire quels sont ceux qui éliront ses membres.

Ceci a été dit par tous les honorables messieurs de la droite qui ont porté la parole, et n'a été nié par aucun député de la gauche. C'est un argument sans force. L'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake) n'a pas dénié au parlement le droit de constituer son électoral ; mais il a soutenu que c'était inopportun, et que nous n'étions pas obligés de faire tout ce que nous avons le pouvoir de faire. Nous avons le pouvoir de priver du droit de suffrage les neuf dixièmes du peuple, mais il n'est pas à propos de le faire.

L'honorable monsieur ajoute :

En deuxième lieu j'appuie cette mesure parce que je crois que celle qui a été adoptée en 1867 ne l'a été que comme une mesure temporaire, que ceux qui ont fait la constitution n'ont jamais projeté que les suffrages provinciaux, ou les suffrages qui pourraient exister d'une époque à l'autre dans les diverses provinces de cette Confédération, constitueraient le suffrage d'après lequel devraient être élus les membres de ce parlement ; que les raisons qui l'ont alors fait adopter ont cessé depuis longtemps d'exister, et qu'en conséquence le système devrait être abandonné.